



FRANCE PAYMENTS FORUM

Plénière mensuelle du 22 mai 2025

Intervention d'Éric Ducoulombier (Commission européenne)

Le point sur les projets réglementaires en cours

Eric Ducoulombier

Bonjour à tous. Merci pour l'invitation et félicitations à Hervé pour ce panorama, qui est impressionnant. Cela montre à quel point le domaine des paiements est en pleine mutation et au cœur de l'actualité. Et bravo aussi pour votre travail au quotidien, pour faire monter en permanence le sujet des paiements au niveau politique : c'est exactement ce dont nous avons besoin. Vous m'avez demandé de faire le point sur l'adoption des nouvelles réglementations européennes dans les paiements. J'évoquerai d'abord le dossier de révision de la DSP2, ensuite l'euro numérique et les solutions privées, puis le cours légal du cash, et enfin le paiement instantané.

Les projets de règlement et de directive sur les services de paiement (DSP/RSP)

Planning des négociations

Le Conseil est sur le point de terminer son examen des propositions. Il lui aura donc fallu deux ans (et quatre présidences) pour en arriver là, alors qu'il a fallu moins d'un an au Parlement européen pour adopter son opinion (en avril 2024). Le Conseil a donc pris plus de temps, mais la bonne nouvelle est que nous sommes sur le point de conclure : la réunion qui s'est tenue le 15 mai était la dernière réunion du groupe de travail du Conseil sur le sujet, et le dossier va maintenant monter au niveau ministériel.

Nous avons bon espoir que le premier trilogue ait lieu fin juin : la présidence polonaise est très désireuse de lancer le processus et de passer le témoin à la présidence danoise. Il faudra certainement tout le second semestre 2025 pour rapprocher les positions du Conseil et du Parlement afin de dégager un accord politique et finaliser l'adoption de ces deux textes, que nous espérons autour de Noël.

Principaux sujets en discussion

La fraude

C'est le sujet de la fraude qui explique pour l'essentiel les retards des travaux du Conseil. Tout le monde s'accordait à reconnaître l'importance du sujet de la fraude aux paiements, mais on a vu émerger autour de la table du Conseil différentes philosophies, qui ont fait apparaître des divergences de vues dans les solutions, certains ayant une approche plus « consumériste », d'autres ayant une approche plus inspirée par le modèle DSP2, d'autres encore voulant refléter dans la réglementation la transformation de la fraude qui a bénéficié de l'évolution de la technologie et de l'innovation. Le Conseil a finalement trouvé une ligne un peu médiane, qui n'est d'ailleurs pas loin de la proposition initiale de la Commission.

L'articulation entre la DSP et MiCA

Certains crypto-actifs peuvent être aussi utilisés comme instruments de paiement. Il faut donc voir dans quelle mesure les réglementations relatives aux paiements peuvent leur être applicables, et si oui, dans quelles conditions, avec quelle particularité, etc. Ce sujet a suscité beaucoup de discussions, et n'est d'ailleurs pas complètement terminé.

La transparence en matière de frais

La transparence en matière de frais et de règles imposées par les réseaux cartes à leurs interlocuteurs (notamment les acquéreurs et les commerçants) est un sujet qui a été porté par la France : lorsque les réseaux cartes modifient le niveau des frais ou la nature des obligations imposées aux membres de l'écosystème carte, ceux-ci se plaignent du caractère aléatoire, tardif et unilatéral de ces décisions qui leur sont imposées presque du jour au lendemain.

La quasi-totalité des États membres au niveau du Conseil souhaitent introduire de la transparence sur la communication de ces modifications. Il ne s'agit pas de remettre en cause le niveau des frais ou les règles, mais d'introduire plus de transparence. Il a fallu trouver un équilibre et également refléter le fait que les réseaux cartes ne sont pas les seuls concernés par le besoin de transparence, les processeurs et les acquéreurs imposant aussi certaines obligations aux commerçants.

La future plateforme européenne sur la sécurité des moyens de paiement

Il est apparu indispensable lors des discussions d'avoir un équivalent européen de l'Observatoire français de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), c'est-à-dire une instance où l'ensemble de l'écosystème des paiements peut débattre de la fraude, afin d'identifier les problèmes, de proposer des solutions, mais aussi de s'informer mutuellement sur les transformations et les évolutions technologiques. L'équivalent européen de l'OSMP ne s'appellera probablement pas « Observatoire » mais peut-être « Forum » ou « plateforme ».

Je suis très favorable à cette idée. Nous allons donc selon toute vraisemblance avoir dans le texte final du règlement (RSP) une obligation pour la Commission de mettre en œuvre une telle plateforme.

Hervé Sitruk

Nous avons un groupe de travail appelé European Payment Forum qui existe depuis trois ans, et nous avons l'intention de déposer la marque « European Payment Forum ». Donc s'il était possible d'utiliser le terme « plateforme » plutôt que « Forum », ce serait préférable.

Eric Ducoulombier

En résumé

Retenez que Les travaux sur la DSP3 et le RSP sont proches de leur finalisation au niveau du Conseil. Nous allons nous retrouver bientôt en trilogue et il faudra, je pense, entre 5 et 7 trilogues pour terminer le travail. La présidence danoise est très motivée. Ils nous ont donné l'assurance que ce sujet occuperait une place importante dans leur présidence.

Dans le cadre des trilogues, la Commission jouera très activement son rôle, à la fois pour créer des « ponts » entre les deux institutions (le Conseil et le Parlement), mais aussi pour vérifier en permanence que les objectifs que nous avions poursuivis en proposant ces deux textes sont préservés.

L'euro numérique et les solutions privées

Les travaux sur l'euro numérique avancent également, mais à un rythme un peu plus lent car le poids du sujet, sa complexité et son importance politique sont considérables. Vous avez entendu Piero Cipollone le 15 mai, vous connaissez l'importance du sujet pour la BCE.

Après deux ans de difficultés au niveau du Conseil et du Parlement, le sujet est en train de gagner un peu de *momentum* à la faveur du contexte géopolitique, à la fois à l'Est et à l'Ouest. L'exigence de souveraineté n'a jamais été aussi importante, pour toutes les raisons que chacun connaît. L'euro numérique apparaît comme un vecteur, une garantie -parmi d'autres- de la souveraineté européenne dans le domaine des paiements. Le nouveau discours de la BCE est de mettre en avant la contribution majeure que l'euro numérique jouerait pour la souveraineté européenne.

Toutefois, malgré ce contexte politique porteur, le dossier avance encore avec difficulté au niveau des co-législateurs (le Conseil et le Parlement).

Au niveau du Conseil

Au niveau du Conseil, il y a toujours des débats politiques, juridiques et techniques. Les plus importants sont les suivants.

- **Les limites de détention** (« *holding limits* ») à la fois pour ce qui concerne leur montant, mais aussi le point de savoir qui décidera, le jour venu, de ces limites de détention. Est-ce un sujet monétaire pour la BCE seule, ou bien les Etats membres et le Parlement européen doivent-ils être associés au processus ? Ce sujet est une des clés du succès de l'euro numérique mais aussi de son insertion dans l'écosystème privé des paiements. Selon le niveau des limites de détention, on peut avoir plus ou moins de risques de concurrence avec les moyens de paiement privés. Donc le sujet a une importance politique essentielle.

- La compensation qui serait versée à ceux qui vont distribuer l'euro numérique, notamment les banques. C'est aussi un sujet très important pour déterminer si l'euro numérique s'insérera harmonieusement dans l'écosystème des paiements, qui est déjà bien occupé.
- Enfin, le sujet le plus politique : qui décidera le jour venu de l'émission de l'euro numérique ? Ici à nouveau, est-ce un sujet monétaire dépendant du bon vouloir de la seule BCE, ou bien un sujet politique qui doit impliquer la participation des États membres et du Parlement européen comme c'était le cas pour l'introduction de l'euro?

Vous voyez donc qu'avant la finalisation des travaux sur l'euro numérique, tant au Conseil qu'au Parlement, des sujets majeurs demeurent ouverts, qui ont d'ailleurs fait l'objet de discussions lors de la réunion des 15 et 16 mai.

Grâce au contexte géopolitique, on voit apparaître un désir croissant d'avoir un instrument de paiement européen qui puisse faire le pendant aux instruments de paiement non européens qui ont des parts de marché de plus en plus importantes au sein de l'Union européenne.

Peut-être plus par résignation que par adhésion pour certains le sujet commence vraiment à faire son chemin. Au niveau du Conseil, tous les États membres s'accordent largement sur l'importance et le caractère sans doute inéluctable d'un euro numérique. Mais ce n'est pas un chèque en blanc : il faut que les sujets importants que j'ai cités plus haut soient réglés, fassent l'objet de compromis. Mais au plan politique, les oppositions de principe qu'il pouvait y avoir à l'égard de l'euro numérique sont en train d'être affaiblies par les réalités géopolitiques.

Au niveau du Parlement

Le Parlement européen est sur une ligne plus dure. Le rapporteur, Fernando Navarrete, n'a pas fait mystère de son opposition de principe à l'euro numérique. Il veut donner la priorité au secteur privé pour faire émerger des solutions de paiement pan-européennes et nées en Europe. Mais même lui, qui est sur une ligne 'dure', devra sans doute se résoudre à lâcher un peu la bride à l'euro numérique.

Cela étant, mon sentiment est que l'euro numérique n'est pas encore pour demain. Il y a donc encore certainement du temps pour que le secteur privé puisse se mettre en ordre de marche pour offrir au moins une alternative crédible à l'euro numérique. Mais il est vrai que la BCE a raison de dire qu'il n'y a pour l'instant pas d'offre pan-européenne globale, à part des solutions non-européennes, et que l'euro numérique viendrait remplir ce vide.

Wero/EPI est pour l'instant actif sur seulement 4 ou 5 pays, on en espère sur beaucoup plus demain ou après-demain. On observe des ralliements récents à Wero, et nous sommes les premiers à nous en réjouir.

Nous voyons aussi avec intérêt les initiatives du projet EuroPA, qui commence à agréger autour des membres initiaux des solutions en Pologne, dans les pays Nordiques et en Bulgarie. Vous avez, comme moi, pris connaissance de la « main tendue » récente et publique d'EPI vis-

à-vis de toutes les solutions de paiement nationales. Cette initiative signifie qu'en dépit de la nature différente des projets existants il est jugé indispensable d'offrir ensemble un projet cohérent qui puisse constituer une alternative crédible à l'euro numérique et prévenir le risque de fragmentation.

Nous sommes bien entendu très favorables à ces rapprochements. Nous savons que ces initiatives ont des différences importantes, les unes reposant sur l'interopérabilité des solutions mobiles nationales existantes, les autres sur la création de solutions nées européennes. Mais ces initiatives, pour différentes qu'elles soient, ne sont pas incompatibles. En tout état de cause, si elles ne travaillent pas ensemble elles renforceront le constat fait par certains qu'il n'y a pas d'alternative crédible privée équivalent à l'euro numérique.

Nous, à la Commission, soutenons tous les projets européens, qu'ils soient publics ou privés. La BCE pousse elle aussi les projets privés, mais évidemment elle pousse aussi son projet « maison », l'euro numérique. Nous parlons beaucoup de ce sujet avec la BCE. Nous parlons également avec tous les autres acteurs, EPI, EuroPA, etc. Et, comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous sommes très contents que la main tendue par EPI ait été manifestement saisie et que des discussions aient lieu. Ces discussions sont indispensables pour écarter le risque de fragmentation.

Hervé Sitruk

Pour les paiements via l'IP en P2P, et en C2B à distance et puis en face à face, on voit bien qu'il y a désormais en Europe deux grandes solutions qui peuvent permettre de couvrir toute la zone euro. L'objectif prioritaire est d'en assurer la promotion et l'interopérabilité. Les pouvoirs publics (la Commission et la BCE) doivent en assurer la promotion auprès des acteurs et des États européens.

Ce qui se passe en Allemagne avec Paypal devrait inquiéter la Commission européenne, puisque Paypal attaque maintenant le dernier stade, le commerce de détail.

Eric Ducoulombier

Qui empêche les Paypal européens d'émerger et de faire la même chose ? Le fait qu'un acteur soit agressif, au sens concurrentiel du terme, et innove, c'est son droit et même son devoir vis-à-vis de ses actionnaires. Donc plutôt qu'inquiéter, ça devrait au contraire inspirer les acteurs européens. Personne ne les empêche aujourd'hui de faire la même chose, d'innover. Nous avons mis en place un cadre juridique stable, nous avons mis en place l'Instant Payment (IP) depuis 2019. L'IP est un vecteur d'innovation, de concurrence.

Tous les projets européens et internationaux qui émergent sont basés sur l'IP. Nous avons mis en place des règles du jeu avec la DSP2 et avec l'IP, mais maintenant tout le monde peut venir jouer sur le terrain européen, à condition bien évidemment de respecter les règles du jeu. Et notre devoir, en tant que régulateurs européens, est de veiller à maintenir un *level playing*

field où tout le monde est logé à la même enseigne. C'est notre préoccupation constante dans le cadre des discussions sur la DSP3 et le RSP.

Vous connaissez l'ADN de l'Europe, c'est le libre-échange, la concurrence : nous ne sommes pas là pour brider mais pour stimuler. Mais *in fine*, ce sera au marché (les commerçants, les entreprises, les consommateurs) de choisir avec quels moyens de paiement il veut payer. L'abondance de biens ne peut pas nuire, mais il y aura certainement un « darwinisme », dans ce domaine-là comme dans tout domaine économique.

Le cours légal du cash

La proposition de règlement sur le cours légal du cash avance au rythme, pour l'instant relativement lent, de la proposition sur l'euro numérique, mais elle est beaucoup plus « mûre ». S'il y avait une décision politique de dissocier les deux sujets, la proposition sur le cours légal du cash serait vraisemblablement rapidement finalisée, parce qu'elle pose beaucoup moins de problèmes politiques que celle sur l'euro numérique.

La proposition sur le cours légal du cash avait été conçue pour rassurer le public sur le fait que l'euro numérique n'est pas un plan pour faire disparaître le cash. Non seulement il n'y a pas de croisade contre le cash, mais en plus cette proposition vise à stabiliser l'accès au cash et l'acceptabilité du cash. Pour l'instant, le destin des deux propositions (euro numérique et cours légal du cash) a été étroitement lié, au détriment de la proposition sur le cash, qui a été ralenti par le rythme de la proposition sur l'euro numérique.

Le seul sujet encore en débat dans la proposition sur le cash est celui des exceptions à la notion de cours légal du cash : dans quelle mesure un commerçant peut-il apposer sur sa devanture un petit panneau indiquant « *Je n'accepte pas le cash* » ? Si une monnaie a cours légal, cela veut dire qu'elle est acceptée partout, mais l'enjeu de cette discussion est de déterminer s'il peut y avoir des situations, des *business models* où une exception peut se concevoir, avec certaines limites. Ce sujet peut assez facilement faire l'objet d'un compromis, mais pour l'instant, politiquement, la proposition sur le cours légal du cash n'a pas été détachée de la proposition sur l'euro numérique.

Hervé Sitruk

Le détachement des deux propositions est crucial. Il faut retirer du projet de réglementation l'extension du cours l'égal de l'euro fiduciaire (qui était le seul sujet au démarrage) à l'euro numérique. C'est un nœud gordien car sinon, cela veut dire que l'euro numérique est prioritaire par rapport à toutes les solutions du marché. La première décision à prendre est d'imposer le cours légal pour les espèces, l'objectif étant de rassurer les professionnels du cash (qui se demandent ce qu'ils vont devenir) et la population.

Si dans 10 ans ou 15 ans, quand l'euro numérique sera développé, on dit « l'euro numérique est là, il est généralisé, on impose le cours légal, tout le monde », cela sera accepté. Mais

aujourd'hui, , maintenir ce lien serait provoquer l'arrêt immédiat de tous les projets en cours en matière de paiements chez les PSPs.

Eric Ducoulombier

Pour l'instant, c'est la présidence polonaise qui a la capacité de trancher ce nœud gordien. Je ne serais pas surpris que la question du détachement des deux propositions se pose à nouveau à la fin de la présidence polonaise. Je dis « à nouveau » car la question s'est déjà posée à la fin de la présidence belge, il y a un an et demi, mais la réponse avait été « *on garde les deux propositions ensemble* ». Un an et demi plus tard, il faudra s'interroger si on « libère » la proposition sur le cash ou si on la laisse liée à la proposition sur l'euro numérique

Hervé Sitruk

C'est un nœud gordien, les conséquences seront terribles.

Eric Ducoulombier

Je ne suis pas loin de partager votre avis, mais je garde mes propres réflexions pour moi-même.

Le paiement instantané (IP)

Sur le dossier IP, nous ne sommes plus dans le cadre d'une négociation en cours. Le règlement *Instant Payment* a été adopté dans un temps record et ses effets juridiques se déploient progressivement. Une étape très importante était le 9 avril de cette année (2025), avec l'entrée en vigueur de l'obligation d'être en capacité de recevoir des paiements instantanés en euros dans l'Union européenne. Et le 9 octobre, nous aurons la deuxième partie, sans doute la plus importante, avec l'obligation d'être en mesure d'envoyer des paiements instantanés ainsi que l'obligation d'avoir un service de *Verification of Payee* (VOP).

Nous sommes tout à fait conscients de l'importance du développement de la VOP, et aussi de l'importance d'accompagner le développement de la VOP par une communication adéquate. Je m'explique : je ne veux pas revivre ce que nous avons vécu avec l'authentification forte, qui devait entrer en vigueur en septembre 2019 mais a dû être reportée jusqu'à décembre 2020, parce que personne n'était prêt, et à la limite personne n'était au courant.

L'ambition de la VOP est de protéger le consommateur, mais celui-ci peut s'irriter s'il n'est pas prévenu. Il faut donc une bonne communication d'ici le 9 octobre, et nous en reparlerons certainement à l'ERPB dans quelques semaines.

Hervé Sitruk

Merci beaucoup Eric. Je vais maintenant ouvrir la session de questions-réponses.

Questions-réponses

Jacques Vanhautère

J'évoquerai successivement trois points et dans l'ordre chronologique inverse, du plus lointain au plus proche.

Premier point : Sur l'euro numérique, on mélange systématiquement les deux notions retail et wholesale. La partie sur laquelle on n'a pas de doute et sur laquelle il faut aller vite, c'est la CBDC wholesale, c'est-à-dire l'euro digital de banque centrale. Là-dessus, nous sommes sur une technologie connue et éprouvée, et cet Euro Digital de gros pourrait assurer à lui seul le principe de souveraineté européenne que tout le monde appelle de ses vœux. Il faudrait donc commencer à distiller cette notion d'euro digital, qui représente la CBDC bâtie sur une DLT, un stablecoin géré par une DLT (publique ou privée, peu importe). C'est quelque chose qui va effectivement de l'avant et répond aux besoins actuels du marché.

À l'inverse, avec l'euro numérique de détail, nous sommes sur un wallet et il faut faire attention à une sorte d'effet d'éviction, c'est-à-dire que la sphère publique évincerait la sphère privée sur ce type de moyens de paiement. Il serait donc de bon aloi de faire une claire distinction entre les deux types d'euros et de continuer à avancer en priorité sur l'euro digital, c'est-à-dire la wholesale CBDC.

Hervé Sitruk

J'ajoute que le gouverneur de la Banque de France l'a redit clairement le 15 mai après-midi lors d'une conférence organisée par la Banque de France et la BCE : la priorité va être sur les gros montants, on va lancer cela dans les deux prochaines années. L'idée de commencer par les gros montants a fait son chemin. Il faut rappeler que quand le scénario de passage à l'euro a été adopté à l'unanimité (après 9 mois de travail) à Madrid, le 15 décembre 1995, il était fondé sur la séparation en deux étapes : première étape, les gros montants ; deuxième étape, le détail, quand les acteurs publics et privés sont prêts. C'est très important : la Commission peut tout à fait dire : il faut faire pour l'euro numérique comme nous avons fait pour le scénario de Madrid, et qui était consensuel.

Jacques Vanhautère

Je reprends sur l'aspect cash-token de l'euro digital wCBDC, sur lequel il n'y a pas d'hésitation, et vu ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, ce serait effectivement un signal fort de dire que côté européen nous nous mettons en ordre de marche pour intégrer les technologies performantes de DLT, de cash-token, parce qu'un système euro en monnaie centrale ne peut fonctionner que si la « patte cash » est elle aussi sous forme de DLT, et donc aller vers un cash-token du type de ce que propose aujourd'hui la Banque de France dans son expérimentation DL3S.

Hervé Sitruk

Et cela permet de favoriser les paiements internationaux et la tokenisation des marchés, qui sont les domaines prioritaires...

Jacques Vanhautère

Deuxième point : Sur la DSP3/PSR. Tu as indiqué Éric, qu'il faudra 5 à 7 trilogues pour arriver à une position définitive. Quelle est ta vision en termes d'atterrissement ? Dans le cadre des travaux de l'EPC, nous nous posons beaucoup de questions sur les évolutions qu'introduira la DSP3 : par exemple, faut-il faire évoluer nos API pour faire du SPAA? Là-dessus, si on a une vision claire de ce que contiendront effectivement la DSP3 et le PSR, cela nous aidera à anticiper les investissements.

Eric Ducoulombier

Merci Jacques. Ton premier point était plutôt un commentaire. Je sais que la BCE poursuit les deux objectifs (*wholesale* et *retail*) pour son euro numérique. Y aura-t-il une approche étagée ? Cela ne me surprendrait pas, mais ce qui est sûr c'est qu'ils poursuivent les deux objectifs.

Sur ton deuxième point : j'ai effectivement évoqué 5 à 7 trilogues. Le premier sera probablement dans un mois et il faudra à mon avis jusqu'à la fin de l'année pour finaliser les travaux politiques et adopter la DSP3 et le RSP. Après, il faudra encore un peu de temps pour « mettre en musique » les accords politiques, c'est-à-dire les transformer en textes, puis traduire les textes. Donc la publication au Journal Officiel de l'Union européenne devrait se situer au printemps 2026. Il est difficile de faire des projections dans un domaine aussi complexe et volatile que le travail législatif, mais je peux vous assurer qu'il y a une volonté politique.

Jacques Vanhautère

Troisième point : sur le sujet VoP. Tu as dit que tu ne voulais pas revivre ce qui s'était passé sur d'autres réglementations. Tu as cité la DSP2 avec l'authentification forte, mais on pourrait aussi citer le règlement end-date SEPA, qui avait également dû être décalée pour prendre en compte le degré de préparation des acteurs. Concernant la VoP, il faudrait savoir quel type de communication envisage la Commission, car nous sommes nous aussi en train de nous mettre en ordre de marche dans cette dernière ligne droite et nous avons une petite inquiétude : non pas pour les grands établissements bancaires qui sont représentés ici au sein de France Payments Forum qui seront bien prêts au rendez-vous, mais pour les établissements de taille plus modeste qui ne sont pas encore au courant qu'ils vont avoir quelque chose à faire. Cela ne sert à rien que les grandes banques françaises et SEPAmail mettent en place une VoP performante si, en face, d'autres banques qui doivent être interrogées ne sont pas au rendez-vous, nous avons un effet de chaîne important.

Eric Ducoulombier

Tu prêches un convaincu. Nous sommes vigilants et déterminés à éviter le scénario que tu viens de décrire. Comme je l'ai indiqué, le sujet sera à l'ordre du jour de l'ERPB dans quelques semaines. Nous voulons que les différents acteurs jouent pleinement leur rôle pour la sensibilisation et l'information : les banques bien sûr, mais aussi les Fintechs, les associations

de consommateurs, les pouvoirs publics nationaux et européens. Nous allons essayer d'orchestrer tout cela avec la BCE dans le cadre de l'ERPB dans les prochaines semaines. L'avantage de l'ERPB est que tous les acteurs sont autour de la table. Nous allons donc pouvoir élaborer une stratégie de communication.

Jacques Vanhautère

J'attire ton attention sur le fait qu'on démarre la VoP dans quatre mois, dont deux mois d'été. Or il y a 460 millions de clients finaux potentiels, et le problème qui peut se poser est que quand Madame Michu indiquait dans sa banque en ligne « mon petit poussin » en face de l'IBAN de son petit-fils qu'elle utilise depuis des années, avec la VoP elle aura une alerte qui risque d'être traumatisante et impacter la réalisation même de son paiement ou non avec une baisse du volume des SCT et IP en conséquence.

Eric Ducoulombier

J'en suis bien conscient. Si tu as des idées ou un calendrier à nous proposer, tu seras le bienvenu. Nous avons la volonté d'éviter ce scénario et nous le ferons tous ensemble. Cela fait longtemps que nous en parlons, notamment avec l'EPC. Ils sont parfaitement au courant de la nécessité de bien communiquer, et au bon moment, ni trop tôt ni trop tard.

Hervé Sitruk

Merci beaucoup, Eric.